

PARIS, le 24 mai 2004 - N° 110/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 7 avril 2004

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2005

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture le 7 avril 2004

1. Le Conseil salue les travaux du **groupe de travail sur les comparaisons macro-économiques** en France entre l'agriculture et les autres activités économiques. Il souhaite que les indicateurs retenus permettent de mieux comprendre les résultats économiques du secteur agricole. Il encourage la poursuite des travaux en vue de construire un tableau de bord et un compte de patrimoine pour l'agriculture qui pourraient être présentés chaque année à la Commission des comptes de l'agriculture.

2. Le Conseil réaffirme son intérêt pour les travaux engagés en partenariat par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee afin d'exploiter à des fins statistiques le **fichier de contrats de travail des salariés ressortissant de la MSA** en vue d'une meilleure connaissance locale de l'emploi. Il souhaite qu'une réflexion se poursuive sur la présentation des concepts et la comparabilité des statistiques d'emploi agricole issues des différentes sources. La démarche adoptée pourrait être soumise au Bureau du Cnis puis présentée à la Commission des comptes de l'agriculture.

3. Le Conseil encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture pour améliorer **la mise à disposition gratuite sur l'internet** d'informations statistiques de référence et de données détaillées. Il approuve la réflexion engagée à cette fin sur une réforme du système de tarification et la rénovation du site internet.

4. Le Conseil encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture visant à **développer l'utilisation des sources administratives** à des fins statistiques. Il suivra avec attention les conséquences en termes d'allègement de la charge de réponse pour les entreprises agricoles de la mobilisation de la base nationale d'identification bovine qui pourrait conduire à la suppression de l'enquête communautaire annuelle de mai sur le cheptel bovin.

5. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques réalisés par le Ministère de l'Agriculture et l'Insee afin d'**améliorer la qualité de la collecte du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et la précision des résultats**. Il encourage en particulier la poursuite des travaux d'appariement du RICA avec les sources fiscales.

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil **approuve le plan de sélection de l'échantillon 2004 du RICA**. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2005 à la formation Agriculture réunie le 7 avril 2004.

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES
AFFAIRES RURALES**

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 7 avril 2004 -

Président : Jean SALMON, président de la commission économique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : José REY, chef du SCEES (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)
Chantal MADINIER, Adjoint au Chef du SCEES

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

| | |
|---|----|
| Introduction (Jean SALMON)..... | 6 |
| I - Suivi des avis donnés sur le programme 2004, 1 ^e année d'exécution du moyen terme (José REY) | 6 |
| II - Résultat des travaux du groupe de travail « Comparaisons macro-économiques en France entre l'agriculture et les autres activités économiques » | 10 |
| (Yves ULLMO, Lucien BOURGEOIS, Jean-Pierre BERTHIER) <i>Présentation et débat</i> | |
| III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005 | 15 |
| 1. Exposé synthétique (Chantal MADINIER) | |
| 2. Débat | |
| 3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité : | |
| - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005 | |
| - Enquête pratiques culturelles 2006 | |
| - Enquête sur l'utilisation du territoire « TERUTI Lucas » | |
| IV - Validation du plan de sélection du RICA et méthode d'échantillonnage | 24 |
| (Sylvain MOREAU) | |
| V - Découplage des aides et statistiques agricoles (Maurice DESRIERS) | 27 |
| VI - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI) | 32 |

LISTE DES PARTICIPANTS :

| | | |
|-----|---------------------------|--|
| M. | ARNAUD Jean-Daniel | GNIS |
| Mme | ARTIGUEBIEILLE Jacqueline | Comité du label |
| M. | BARAILLE Jean-Paul | BCS - DPMA (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| M. | BARTHELEMY Laurent | FNSEA |
| M. | BAUDELET André | CASA |
| M. | BEGUIN Jean-Marc | INSEE - DSE |
| M. | BELOUARD Thierry | Inventaire Forestier National |

| | | |
|-----|-----------------------------|---|
| M. | BERTHIER Jean-Pierre | Insee |
| M. | BERTIN Michel | Conseil général du GREF |
| M. | BOULLEY Philippe | ONIFLHOR |
| M. | BOURGEOIS Lucien | APCA |
| M. | CARRETTE Hervé | HFD (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| Mme | CHAMBET-ROSSET M. Christine | Cnis |
| M. | CUVIER Christian | SCEES |
| M. | de LAPASSE Benoît | SCEES |
| M. | DECAUDIN Georges | SCEES - SDSEAF |
| M. | DECHAMBRE Bernard | DAF (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| Mme | DEJONGHE Valérie | Insee |
| M. | DESRIERS Maurice | SCEES |
| Mme | DORMOY Michèle | DGFAR (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| M. | EURIAT Michel | INSEE |
| M. | GABORIT Guillaume | CITEPA |
| M. | GAY Christian | SCEES |
| Mme | MADINIER Chantal | SCEES |
| M. | MARTEAU Didier | FNSEA |
| Mme | MARY Sylvie | Comité du label |
| M. | MOREAU Sylvain | SCEES |
| M. | MOREL Michel | CNMCCA |
| Mme | MORNET Laurence | IAAT (représente Mme DONNEFORT-GENDREAU) |
| Mme | MURO Julie | DAF (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| Mme | OUVRÉ Brigitte | Cnis |
| Mme | PARENT Marie-Christine | INSEE - DSDS |
| M. | PARMENTIER Marc | CCMSA - DSEEF |
| M. | POLLINA Lucien | DAF (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| M. | PUIG Jean-Pierre | Secrétaire général du Cnis |
| Mme | SAGLIETTI Carla | Secrétaire générale adjointe du Cnis |
| M. | SALMON Jean | APCA |
| M. | SEYER Philippe | ONIC |
| Mme | SIROTA Evelyne | SCEES (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| M. | TROCHERIE Francis | IFEN |
| M. | ULLMO Yves | Cour des Comptes |
| M. | VINDEL Bruno | DAF (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |

Absents excusés :

| | | |
|-----|-------------------|---|
| Mme | CREUSAT Charlotte | INAO (Institut national appellation origine vins eaux-vins) |
| M. | PAILLARD Francis | Chambre des Métiers de l'AUBE |
| M. | PERROT Christophe | Institut de l'élevage |
| M. | REY José | SCEES (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, aff. rurales) |
| M. | SECHET Christian | CNCER (Conseil national des centres d'Economie rurale) |

Introduction

Jean SALMON, Président

Bonjour à tous. Nous sommes réunis aujourd'hui pour la réunion annuelle de la Formation agriculture. Figure notamment à l'ordre du jour le suivi des avis donnés pour 2004. Je voudrais excuser tout d'abord Monsieur José Rey, qui ne peut être parmi nous pour raison de santé. Nous ne pouvons que lui transmettre nos plus sincères vœux de prompt rétablissement.

J'aimerais saluer la qualité du résultat du groupe de travail sur la comparaison entre le secteur agricole et les autres secteurs de l'économie. Nous l'attendions depuis assez longtemps et grâce au président Ullmo, les travaux ont bien avancé.

En l'absence de José Rey, Madame Madinier va se charger de la présentation du suivi des avis de la Formation pour l'année 2004.

I. Suivi des avis de la formation pour l'année 2004

Chantal MADINIER, SCEES

L'année dernière, le Conseil a voté cinq avis.

Le **premier** était relié à l'exposé de Monsieur Charlier sur les recensements agricoles en Europe : « *Le Conseil souhaitait qu'Eurostat puisse, en collaboration avec les pays membres, améliorer la diffusion des statistiques structurelles permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole.* ». La politique de diffusion d'Eurostat évolue tout à fait dans le sens souhaité : les données en ligne sont de plus en plus nombreuses. La réorganisation d'Eurostat rend cette évolution plus progressive mais ne la suspend pas.

Le **second avis** fait l'objet du point 2 de l'ordre du jour. Je n'en parlerai donc pas.

Le **troisième avis** était le suivant : « *Le Conseil soutient les efforts du Ministère de l'agriculture et de l'Insee visant à mieux utiliser les statistiques administratives, en particulier grâce à la généralisation du numéro unique d'identification de chaque exploitation.* ». Le Ministère de l'agriculture a décidé d'attribuer un numéro unique de correspondance pour les agriculteurs. Ce numéro sera utilisable pour les relations avec le Ministère et les administrations ; il s'agira du numéro SIRET. La mise en place de ce dispositif sera progressive. Il s'agit d'une opération de longue haleine et relativement complexe. Concernant les statistiques administratives, citons également une avancée assez intéressante : nous commençons à utiliser la BDNI – la base de données des bovins. Nous pensons même pouvoir supprimer une enquête « cheptel bovin » (celle de mai 2005 et à terme celles de mai, voire de fin d'année, les années suivantes) et la remplacer par l'exploitation du fichier de la BDNI.

Le **quatrième avis** était : « *Le Conseil souhaite être informé du lancement de la rénovation de l'enquête TERUTI-LUCAS en vue d'un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.* ». Cela fera l'objet d'un avis d'opportunité au point 4. Nous envisageons bien de mettre en place la nouvelle enquête en 2005.

Enfin, concernant le **dernier avis** : « *Le Conseil souhaite être informé de l'avancement du partenariat engagé par la MSA et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le fichier des contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.* », je pense que l'Insee ou la MSA vont nous en parler.

Marc PARMENTIER, CCMSA-DSEEF

Nous avons entamé depuis plus d'un an des travaux pour exporter vers l'Insee une partie de nos fichiers statistiques de gestion du salariat agricole. Notre base de données recense tous les contrats actifs de salariés agricoles : description des salariés en tant que personnes physiques, de leur entreprise et de leur établissement employeur, ainsi que de leur contrat de travail (auquel nous associons pour partie le rendement de cotisation du salarié). Nous avons réalisé un test sur deux régions qui a soulevé quelques problèmes de transmission d'information et d'appariement avec les établissements par l'intermédiaire des numéros SIRET. Nous testons au niveau national le transfert de la MSA vers l'Insee des données informatiques de tout un trimestre. Nous souhaitons passer au stade réel en juin, c'est-à-dire que nous transmettrions les données statistiques à partir du premier trimestre 2003 de la MSA vers l'Insee. Pour l'Insee, cette opération se situe dans un projet plus global de recensement de l'emploi. La MSA propose une DADS trimestrielle pour chaque salarié du régime agricole.

Marie-Christine PARENT, Insee

La collecte des informations en provenance de la MSA se place en effet dans un projet plus général de la part de l'Insee : le projet ESTEL. Il s'agit de substituer aux données issues du recensement de la population, des données extraites de sources administratives.

Concernant les salariés agricoles, nous projetons d'exploiter les données de la MSA selon un rythme trimestriel car, à compter de 2002, les DADS agricoles sont également intégrées dans nos applications de DADS. Le partenariat avec la MSA concernera les salariés et également les exploitants agricoles. Nous signerons à terme une convention unique de transmission de données entre l'Insee et la MSA portant sur ces deux catégories de personnes.

Jean SALMON, Président

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir à ce stade ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

Je me réjouis que nous puissions améliorer notre connaissance de l'emploi salarié. Ne serait-il pas temps de préciser davantage les terminologies ? Par le passé, l'une de nos principales difficultés était que des travaux présentés par la MSA et par le SCEES portaient tous deux sur l'emploi agricole et n'utilisaient pas tout à fait les mêmes notions. Ne devrait-on pas faire dans le secteur de l'emploi le même effort que celui que nous avons fait pour définir le résultat global par actif ou le revenu net d'entreprise? Cela nous préserverait de certaines surprises. A l'issue du dernier recensement, pour la région Bretagne, nous avons pu constater que les données publiées variaient parfois du simple au double. Il est possible d'expliquer les différences mais ne devrait-on pas opérer un rapprochement entre les concepts, à l'instar de ce que nous avons fait pour les comparaisons macroéconomiques ? Il est frappant de constater que nous connaissons mieux aujourd'hui la production que l'emploi agricole. Ce dernier nous intéresse au même titre que la production.

Sylvain MOREAU, SCEES

Avez-vous prévu une structure de suivi de cette opération et le SCEES pourrait-il y participer ? Nous avons pris part aux premiers contacts et nous serions intéressés à connaître le résultat de vos travaux. Nous pourrions éventuellement avoir besoin de certaines statistiques.

Marie-Christine PARENT, Insee

Nos travaux sont intégrés dans deux projets distincts pour les statistiques démographiques et sociales. Nous avons cependant prévu un comité de suivi commun sur les sujets agricoles. Si vous êtes intéressés, nous vous y accueillerons avec grand plaisir.

Jean SALMON, Président

Il est toujours difficile de s'accommoder de résultats différents. Ces écarts ne sont pas toujours bien compris. Un rapprochement me paraîtrait positif.

Sylvain MOREAU, SCEES

Lors de nos premiers contacts, nous poursuivions l'idée d'un arbitrage sur les chiffres d'emploi, pour les salariés agricoles et les exploitants, entre l'Insee, la MSA et le SCEES. Cela remonte à deux ans. Je pense que cela rejoint les préoccupations de Monsieur Bourgeois.

Marie-Christine PARENT, Insee

Nous avons également les DADS, ce qui est une quatrième source.

Michel MOREL, Vice-président de la caisse centrale de MSA

Je suis d'accord sur les objectifs mais se posent, j'imagine, des problèmes de méthode et de définition d'emploi. Dans l'intérêt des populations agricoles, la MSA est prête à coopérer. Nous devons tenir compte d'un certain nombre de problèmes, comme ceux des pluriactifs et des saisonniers. La question tient finalement plus de la forme que du fond.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Pour éviter que cette question soit récurrente, nous pourrions préparer une proposition pour la prochaine Commission des comptes de l'agriculture. Le débat me semble suffisamment mûr pour que nous puissions aboutir. Nous avons réussi dans d'autres domaines et il devrait en être de même dans celui-ci.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Je ne suis pas sûr d'avoir compris la réponse de la DSDS à la demande du SCEES.

Marie-Christine PARENT, Insee

J'ai répondu oui, dans la limite de ce que nous avons prévu de faire pour l'instant à la DSDS, c'est-à-dire l'intégration des données agricoles (salariés et non salariés) dans un système de mesure de l'emploi total.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

La notion de salarié agricole est différente pour la MSA et l'Insee. Les salariés de la MSA sont considérés comme des salariés agricoles, ce qui est inexact à mon sens. Il me semble nécessaire de réunir un groupe de travail pour débattre et arbitrer des doubles comptes, des définitions et des concepts. Les définitions n'étant pas les mêmes, les statistiques n'ont pas de raison d'être identiques.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Demandons-nous à l'Insee de se charger de cette réflexion ou devons-nous constituer un groupe de travail au Cnis ? Cette question n'est pas si complexe mais qui doit s'en charger ?

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Je ne peux pas vous répondre, cette question n'étant pas sous ma responsabilité. Je remarquerais simplement que le Cnis intervient d'ordinaire pour déclencher des travaux ; dans le cas présent, les travaux sont déjà en cours.

Marc PARMENTIER, CCMSA-DSEEF

Le partenariat entre l'Insee et la MSA porte sur la transmission de données relatives à l'emploi salarié agricole que l'Insee ne possède éventuellement pas, pour réaliser un bilan global de l'emploi salarié en France. Lucien Bourgeois indique qu'il faut mesurer correctement l'emploi agricole – et notamment celui de la production – en faisant correspondre les concepts et les sources (la MSA et le SCEES). Ce sujet ne concerne pas directement Madame Parent ; nous devons donc, me semble-t-il, prévoir une solution spécifique.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Je pense que vous êtes mieux placés que nous pour juger du contenu des données que vous nous transmettez.

Marc PARMENTIER, CCMSA-DSEEF

Le contenu des données ne suffit pas. Comment comptabiliser les personnes qui ont des contrats de travail de moins de sept jours, qui représentent une proportion non négligeable du total ? Si vous effectuez la mesure à une date donnée, ils peuvent vous échapper ; vous pouvez inversement attribuer le même poids à une personne qui ne reste que sept jours et à son contremaître.

Marie-Christine PARENT, Insee

Je suis d'accord avec Monsieur Parmentier sur le point suivant : nous ne cherchons pas à mesurer l'emploi agricole mais l'emploi total. Nous cherchons donc à rendre cette mesure cohérente par rapport au reste de l'économie, ce qui implique en particulier d'éviter les doublons. Nous cherchons également à appréhender la multiactivité. Notre finalité est très restreinte : déterminer l'emploi. Nous considérerons comme non agricoles des salariés qui travailleront plus de temps dans d'autres secteurs, par exemple.

Sylvain MOREAU, SCEES

Vous allez diffuser des données, ce qui fera une troisième source d'information sur l'emploi agricole, outre la MSA et le SCEES. Nous devons nous informer sur les différences de concept.

Jean SALMON, Président

Nous semblons être d'accord sur l'objectif. Dans ma région, à la suite du recensement agricole, nous avons trouvé des statistiques très différentes, ce qui a généré des réactions très vives, y compris de la part de représentants des salariés agricoles : ils ne comprenaient pas ces écarts. Depuis, nous avons décidé de ne pas remettre en cause les statistiques existantes mais de donner une grille de lecture pour que chacun les comprenne.

Lucien Bourgeois évoquait la possibilité de constituer un groupe de travail. Je suis incompetent pour dire à quel niveau il faudrait l'organiser. Toujours est-il que nous devrions nous concerter pour que ce type de situation ne se reproduise pas. Nous devons pouvoir analyser et expliquer les différences entre les différentes statistiques produites. Comment pouvons-nous procéder ?

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Il est assez difficile de trouver la méthode adéquate en séance. Le sujet semble plutôt technique. Une solution naturelle consisterait à réunir un groupe composé de représentants des différentes administrations concernées. Si la question s'avère trop complexe, nous pourrions envisager de constituer un groupe de travail, voire une mission sur le sujet. Les administrations devraient commencer par se réunir pour préparer un rapport qui pourrait donner lieu à une présentation pédagogique. Si le problème s'avère trop complexe, nous pourrions en discuter au prochain Bureau du Cnis en vue d'une proposition au Conseil.

Yves ULLMO, CCAN

Ce sujet me semble assez difficile au vu de cette discussion. Il s'agit d'harmoniser les concepts mais aussi d'examiner leur signification. Les méthodes de collecte sont sans doute différentes. L'arbitrage auquel il a été fait allusion doit correspondre à une certaine nécessité. Il s'agit néanmoins d'un sujet important pour la Commission des comptes de l'agriculture. Le Bureau du Cnis va examiner la meilleure façon de le traiter ; je souhaiterais, si la réflexion est suffisamment avancée, que l'on nous fasse part d'une proposition en juillet.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Un rapport d'inspection a déjà été produit voici deux ans. Il était explicite sur ce point et il ne suffit donc pas, à mon avis.

Jean SALMON, Président

En fonction du résultat de la concertation des administrations concernées, il appartiendra au Bureau du Cnis de déterminer l'opportunité de mettre en place un groupe de travail. Un point d'état d'avancement pourrait être fait à la Commission des comptes de l'agriculture. Si vous n'avez pas d'objection, nous allons procéder ainsi.

En l'absence d'autre remarque, je vous propose à présent de passer au point suivant de l'ordre du jour. Je laisse tout d'abord la parole au Président Ullmo.

II. Comparaisons macro-économiques en France entre l'agriculture et les autres activités économiques**Yves ULLMO, CCAN**

Je serai bref, laissant les rapporteurs (Jean-Pierre Berthier et Lucien Bourgeois) se charger de la présentation. Ce travail résulte, me semble-t-il, d'une bonne articulation entre le Cnis et la Commission des comptes de l'agriculture. L'initiative de comparer les données macroéconomiques a été quasi simultanée entre les deux organismes. La Commission des comptes de l'agriculture a également manifesté son intérêt pour les comptes de patrimoine. J'ai eu à choisir entre l'élaboration d'un compte de patrimoine et celle d'un compte de la catégorie socioprofessionnelle agricole. Le choix a porté sur la première option. La réflexion s'oriente aujourd'hui vers un sujet très important, qui pourrait un jour contribuer à la création d'un compte pour la catégorie socioprofessionnelle agricole. Le groupe de travail a bien fonctionné. Les statisticiens qui travaillent sur le sujet mais également un certain nombre de personnalités extérieures y ont pris part. Moyennant un nombre de réunions conséquent mais raisonnable, nous en sommes arrivés au rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Nous avons demandé depuis un certain temps de « désenclaver » l'agriculture des autres secteurs et de ne pas la considérer de façon originale. La comptabilité nationale offre la possibilité de la comparer aux autres secteurs, ce qui permet de mesurer la santé de l'agriculture par rapport à l'économie nationale. Je ne peux que me féliciter de l'esprit très positif qui a animé notre groupe de la part de l'Insee et du SCEES.

Jean-Pierre BERTHIER, Insee

J'aimerais vous présenter la démarche suivie par le groupe.

1. Les comparaisons macroéconomiques**a. Les trois impératifs**

Il s'agissait d'aborder la question sur le plan méthodologique : les évaluations chiffrées seront donc postérieures. Notre réflexion a été guidée par trois soucis : la comparabilité, la pertinence et la disponibilité.

Comparabilité :

Au titre de la comparabilité, il nous a semblé naturel de prendre la comptabilité nationale comme cadre conceptuel commun. Un tel cadre est indispensable pour baser des comparaisons sérieuses. Nous pourrions penser par exemple aux écarts de définition de l'investissement entre la comptabilité d'entreprise et la comptabilité nationale. Sous le même vocable, les statistiques ne sont pas nécessairement comparables.

Pertinence :

Selon le cas, les indicateurs sont plus ou moins pertinents. Au-delà du nécessaire choix des indicateurs, nous avons souhaité dresser un tableau de bord, censé fournir une palette plus large de données que ce dont nous disposons à la Commission des comptes. Notre réflexion est centrée sur l'agriculture même si nous effectuons des comparaisons avec les autres secteurs. Nous avons intérêt à prendre comme base de départ les spécificités de l'agriculture. Cependant, parfois, nous devons renoncer à la comparaison lorsqu'il s'agit d'éléments trop spécifiques au domaine agricole.

Sur le plan conceptuel, le résultat agricole par unité de travail agricole, l'un des principaux indicateurs de la CCAN, s'apparente à la valeur ajoutée au coût des facteurs par équivalent temps plein. Cet agrégat est peu utilisé dans les autres secteurs mais il est pertinent et disponible.

Pour la description de l'activité, en revanche, la comparaison est moins facile. Dans le domaine agricole, la production s'impose comme un indicateur central d'activité ; dans celui de l'industrie ou des services, la signification physique de la production n'est pas du tout la même. Le schéma d'organisation et la sous-traitance font qu'un taux de croissance de production n'a pas la même signification dans l'industrie que dans l'agriculture. Il s'avère dans ce cas plus pertinent d'abandonner la notion de production au profit de celle de valeur ajoutée, plus utilisée au niveau général.

Disponibilité :

Nos tableaux de bord comporteront des données chiffrées, qui devront donc être disponibles. La notion de disponibilité est multiple : elle recouvre les délais de production, la disponibilité de séries longues ou rétropolées et le niveau de détail (nomenclatures, entre autres). Pour des raisons de disponibilité, nous n'utiliserons des statistiques qu'à un niveau assez agrégé de la nomenclature (16 postes).

b. Composition du tableau de bord et choix des indicateurs

Le tableau de bord croise des activités avec des indicateurs thématiques. Nous avons voulu obtenir une palette d'activités relativement large tout en retenant des ensembles d'activités dans lesquels prédomine l'activité des entreprises non financières. La comparaison avec les services financiers, l'administration et l'économie non marchande n'est pas pertinente. Nous avons tout de même voulu comparer le secteur agricole avec l'ensemble de l'économie nationale, mais en se restreignant aux entreprises non financières.

Nous avons étudié différents thèmes par branche d'activité. Nous avons retenu des indicateurs d'activité, de prix, de facteurs de production (travail et capital), de productivité, des indicateurs de résultats, d'investissement et de patrimoine. Nous avons également souhaité aborder la demande intérieure et les échanges extérieurs. Ces thèmes s'abordent plutôt par produit que par branche, mais la correspondance entre les branches et les produits. Au total, nous avons donc retenu 16 indicateurs, en évolution pour l'essentiel.

Dans le cadre du résultat par activité, nous avons examiné au départ les quatre indicateurs de la Commission des comptes de l'agriculture :

- **le résultat agricole**
Il s'agit en fait de la valeur ajoutée au coût des facteurs. L'indicateur n'est pas publié par l'Insee mais peut être calculé facilement. Nous l'avons donc retenu sans étude complémentaire.
- **le résultat agricole par unité de travail agricole**
Il s'agit de la valeur ajoutée au coût des facteurs par équivalent temps plein. Nous avons également retenu cet indicateur.
- **le revenu d'entreprise agricole**
Cette notion a été adaptée, pour le domaine agricole, de celle utilisée en comptabilité nationale. Le revenu d'entreprise est normalement défini au niveau des secteurs d'activité et non des branches. Moyennant quelques hypothèses simplificatrices, il est toutefois possible de le définir pour la branche agriculture. Le problème de la comparabilité n'est donc pas très grave.

En revanche, si les éléments nécessaires au calcul du revenu d'entreprise existent, ils ne sont pas publiés par l'Insee car jugés trop fragiles au niveau des différentes activités. Il était seulement possible d'effectuer la comparaison avec l'ensemble des entreprises non financières.

Se posait un problème potentiel de pertinence : la signification du revenu d'entreprise – comme de l'excédent d'exploitation, d'ailleurs – n'est pas la même pour une entreprise individuelle et pour une société. La rémunération du travail non salarié est en effet comprise dans l'excédent d'exploitation et le revenu d'entreprise. Il peut donc être peu pertinent de comparer deux branches ne comportant pas la même proportion d'entreprises individuelles.

Nous avons pour toutes ces raisons décidé de surseoir à la décision de retenir le revenu d'entreprise agricole. Si cet indicateur présente des inconvénients, il reste cependant important pour l'analyse agricole.

- **le revenu d'entreprise agricole par actif non salarié**

Cet indicateur n'est pertinent dans l'agriculture que du fait d'une forte spécificité de cette activité. En particulier, il n'a aucune pertinence pour les sociétés par actions. Il n'a donc pas été retenu.

- **l'excédent d'exploitation**

Comme substitut éventuel au revenu d'entreprise agricole, nous avons évoqué l'excédent d'exploitation, un agrégat très classique en comptabilité nationale. Il est disponible par branche de façon satisfaisante, ce qui permet d'effectuer des comparaisons dans de bonnes conditions.

Il présente potentiellement le même problème de pertinence, compte tenu des différences de statuts juridiques des entreprises. Nous avons réservé notre choix dans un premier temps, puis nous avons expertisé l'incidence des entreprises individuelles. Le cas de l'agriculture est doublement spécifique, les entreprises individuelles étant très répandues et le nombre de sociétés augmentant fortement.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que les ordres de grandeur du problème sont négligeables, dès lors que l'on raisonne en évolution et non en niveau. Dans un troisième temps, nous avons effectué des évaluations chiffrées pour comparer les informations données par les deux indicateurs.

Nous avons finalement conclu que ces indicateurs sont assez corrélés, notamment pour l'agriculture. Le groupe a donc choisi de n'en garder qu'un seul pour le tableau de bord. Il a opté pour le plus disponible, celui qui offre les meilleures comparaisons, c'est-à-dire l'excédent d'exploitation.

2. Le compte de patrimoine

a. Méthode du groupe de travail

Notre travail était là encore d'ordre méthodologique : nous avons étudié la possibilité d'établir un compte pour l'agriculture. Les principes généraux ont déjà été évoqués. Un groupe de travail issu de la CCAN a opté pour l'établissement d'un compte pour la branche agricole et aux implications en découlant. En effet, cela ne correspond pas à la méthode habituelle des comptes nationaux : les comptes de patrimoine sont généralement définis par secteur institutionnel (ménages, entreprises, etc.) et non par branche ou par activité.

Il appartenait au groupe de travail de voir si un compte pouvait être établi pour l'agriculture et de déterminer les hypothèses, pas trop simplificatrices, nécessaires à l'établissement d'un compte par branche. Par exemple, l'ensemble des terres agricoles, quel qu'en soit le propriétaire, doit être comptabilisé, même si ce dernier n'est pas agriculteur. Inversement, nous avons considéré que le logement, s'il est situé sur la propriété, était à affecter aux ménages et non à la branche agricole.

Le groupe a été conduit à affirmer la nécessaire cohérence avec les comptes de la CCAN. De la même façon, le principe de pluralité des sources a été retenu après examen, bien que l'utilisation d'une source unique permette une plus grande lisibilité. Le RICA reste la source privilégiée ; il aurait même pu être la source quasi exclusive. Aucune source n'étant parfaite, nous avons choisi de synthétiser les sources existantes, comme cela se fait en comptabilité nationale.

Nous avons ensuite dressé un état des lieux, partant des travaux existants. Nous avons notamment expertisé la valorisation des terres agricoles et le capital fixe. L'essentiel de notre travail a cependant consisté à examiner le moyen de combler les lacunes, ainsi que les sources à utiliser et les hypothèses simplificatrices à poser. Nous avons enfin réfléchi aux stocks et aux actifs et passifs financiers.

b. Description d'un exemple : les stocks de vins

Pour illustrer notre démarche, considérons l'exemple des stocks de vins dans les exploitations agricoles. Nous avons identifié deux sources statistiques possibles : le RICA, qui fournit un ordre de grandeur de 9 milliards d'euros et les sources fiscales des entreprises (le SIE), qui estiment les stocks en question à 6 milliards d'euros environ. Nous avons donc constaté d'une part que les montants en jeu sont très importants et d'autre part, que les deux sources disponibles fournissent deux estimations fortement différentes.

Après réflexion, nous avons choisi de ne retenir aucune des deux sources existantes. Si le RICA est un excellent outil, son principal point faible concerne justement les exploitations viticoles. Les grands domaines lui échappent, d'où un fort biais potentiel de sous-évaluation. Quant aux sources fiscales, elles couvrent bien tout le champ des exploitations viticoles mais ne tiennent pas compte du vieillissement du vin. En somme, chacune des deux sources donne un résultat sous-estimé.

Nous pensons utiliser une troisième source partielle : celle de la fiscalité indirecte (droits sur les alcools). Nous ne disposerons alors que de quantités, alors que ce qui nous intéresse est la valeur des stocks. Cette troisième source présente en outre l'inconvénient de couvrir la période du 1^{er} août au 31 juillet.

La méthodologie retenue consiste à recueillir les quantités à partir des données de la fiscalité indirecte et à les valoriser en fonction d'un prix qui proviendrait du RICA ou des comptes, lequel prix serait calculé pour plusieurs niveaux de qualité. Nous pensons que le résultat obtenu pourrait être publié. Le montant serait finalement d'environ 12 milliards d'euros.

3. Conclusions

A partir du printemps prochain, un tableau de bord global plus développé qu'en juin 2003 sera présenté à la CCAN. Le groupe pense qu'un tel tableau de bord pourrait être présenté chaque printemps. Pour la CCAN de juin 2004, nous avons prévu une présentation par l'Insee des séries longues correspondant à ce tableau de bord.

Concernant le compte de patrimoine, le groupe estime qu'il est techniquement possible de constituer un compte de la branche agricole. Ce résultat n'était pas acquis. Le compte sera probablement amélioré au fil du temps. L'objectif est de fournir les premières estimations à la Commission des comptes de juin 2004 sur une période de trois ans, ce qui constituera déjà un acquis important. Ce n'est probablement qu'en 2005 que les séries pourront être publiées, et ce, nous l'espérons, sur une période plus longue.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de cette présentation et de la qualité de ce travail. Le débat est ouvert.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Avez-vous procédé dans le même ordre que dans votre exposé ? En d'autres termes, avez-vous commencé par décider ce que vous vouliez calculer ou avez-vous mis au point les concepts en fonction de vos premiers résultats ?

Jean-Pierre BERTHIER, Insee

Notre volonté première était de constituer un compte de la branche. Nous avons été commandités pour cela. Quant à la logique de notre démarche, elle n'est pas parfaitement rectiligne. Nous avons tout d'abord dressé un état des lieux et expertisé l'existant, dans un souci d'organisation de nos

réunions, de façon à laisser du temps pour réfléchir aux lacunes à combler. Mais les grandes options définies a priori (cohérence avec le compte CCAN par exemple) ont parfois fait l'objet de nouvelles discussions au vu des problèmes soulevés par la suite.

Yves ULLMO, CCAN

Notre démarche a été pragmatique. Il suffit de lire le rapport pour s'en convaincre. Aussi bien pour la première que pour la seconde partie, nous avons recherché, pour chaque rubrique, l'information disponible et la signification de chaque rubrique. Nos conclusions tiennent plus de la pratique effective que de principes généraux.

Michel MOREL, Vice-président de la Caisse centrale de MSA

Deux questions essentielles se posent encore. D'abord, une question déjà évoquée tout à l'heure : comment évaluer la population agricole (salariés et non salariés) ?

Par ailleurs, sachant que l'agriculture réclame beaucoup d'investissement, au point que cela absorbe l'essentiel des revenus des jeunes agriculteurs, comment peut-on mesurer exactement le revenu agricole ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

C'est pour cela que nous nous sommes intéressés au compte de patrimoine. Jusqu'à présent, nous disposions d'un « compte d'exploitation » mais pas de « bilan ». Notre idée était de commencer à établir un bilan, c'est-à-dire d'évaluer le stock de capitaux détenus par les agriculteurs. Cette idée n'était pas étrangère à celle d'une évaluation des problèmes d'environnement, par exemple. Il s'agit en somme d'évaluer non seulement les revenus d'exploitation mais également les stocks de richesse.

Jean SALMON, Président

Merci de ce travail. Certains aspects permettant de situer les comptes de l'agriculture par rapport à d'autres activités nous paraissent fort intéressants. Ce projet doit nous permettre d'acquérir des repères. J'ai compris que l'exercice avait été difficile.

Yves ULLMO, CCAN

Notre démarche consistait bien à distinguer ce qui avait trait au revenu de l'exploitation et du capital agricole et non au ménage agricole. Ce partage se matérialise à travers notamment la considération du logement de l'agriculteur. Nous pourrions être conduits à détailler cette analyse : nous pourrions étudier l'articulation entre les revenus de la catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs et ceux de la branche, sachant qu'une partie importante des revenus des agriculteurs ne provient pas de l'agriculture.

Jean SALMON, Président

Cette tendance peut s'accroître, au vu des dernières évolutions.

Didier MARTEAU, FNSEA

Le revenu global et le revenu disponible sont souvent confondus mais ils ne sont pas nécessairement identiques. Les « stocks » ne sont pas toujours disponibles. Par ailleurs, leur valeur s'apprécie avec le temps. Avez-vous pris cela en compte ?

Jean SALMON, Président

L'exemple cité du vieillissement du vin montre la limite de l'exercice. C'est à l'expérience que nous verrons les ajustements nécessaires.

Jean-Pierre BERTHIER, Insee

Le travail que nous avons effectué sur le compte de patrimoine ne va pas modifier notre présentation du revenu agricole. Il s'agira d'une donnée complémentaire, cohérente sur le plan conceptuel avec le compte de revenus.

III. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005**Chantal MADINIER, SCEES**

Mon exposé reprend les avant-projets de tous les services producteurs : la Division agriculture de l'Insee, le SCEES, la MSA, la DPMA (le Bureau central de statistiques du ministère en charge de la pêche).

Je précise d'emblée que nous ne parlons pas des industries agricoles et alimentaires dans cette formation. Elles dépendent de la Formation industrie agroalimentaire et énergie, qui doit se réunir le 12 mai.

1. Travaux d'études et de synthèse

Les premiers résultats des comptes en base 2000 seront publiés à partir de 2005. Il en est de même pour les indices de prix de gros alimentaires. Ces travaux dépendent principalement de l'Insee et, dans une moindre mesure, du SCEES.

Le SCEES envisage de rénover les produits de conjoncture. En 2005, nous proposerons une base commune et de nouvelles publications.

Nous avons été obligés de réduire l'échantillon du RICA pour des raisons pécuniaires. Nous en reparlerons au point suivant de l'ordre du jour.

L'Insee va publier les premiers résultats des appariements entre le RICA et les sources fiscales en 2005.

La MSA poursuit son projet de tableau de bord de l'emploi par filière et nous annonce des résultats particuliers sur l'arboriculture, le maraîchage, les fleurs et la viticulture pour 2005.

Le SCEES prépare pour cette année une enquête sur la structure de la production avicole. Les premiers résultats seront disponibles en 2005.

Conformément au programme communautaire, nous avons réalisé une enquête Structure à la fin de 2003. Les résultats seront publiés entre 2004 et 2005.

La DPMA (Division des pêches maritimes et de l'aquaculture) doit travailler sur la flotte pour déterminer des groupes homogènes de navires et améliorer ainsi les statistiques de pêche.

Conformément à un règlement communautaire, les déchets agricoles vont faire l'objet d'une étude pilote en 2004-2005.

2. Travaux particuliers d'enquête

En 2005, nous devons organiser une enquête sur les produits agricoles et les produits agroalimentaires sous signe officiel de qualité. Cette enquête, qui a fait l'objet d'un avis d'opportunité l'année dernière, reprend et améliore une première enquête expérimentale de 2002.

Nous réaliserons en 2005, conformément au programme communautaire, une enquête structure. Nous en avons réalisé une en 2003 et une autre est prévue en 2007.

Nous effectuerons au début de l'année prochaine une enquête sur la production légumière. Cette enquête a été présentée l'année dernière pour avis d'opportunité. Nous espérons en avoir les résultats en fin d'année.

L'enquête TERUTI (occupation du territoire) sera renouvelée pour se rapprocher de LUCAS, enquête communautaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler aujourd'hui.

Nous espérons pouvoir supprimer l'enquête « cheptel bovin » du mois de mai 2005 qui concerne 7 500 exploitations en exploitant un fichier administratif détenu par le Ministère de l'agriculture. L'avis de la Commission européenne est requis.

La DPMA va poursuivre son enquête annuelle sur l'aquaculture et refondre une série de traitements sur les données de la pêche.

3. Projets particuliers pour 2005

Nous avons entamé depuis un an une étude sur le mode de production du RICA, visant à améliorer le traitement, la collecte et la précision des données. Ce travail doit déboucher sur des propositions en 2005.

Conformément à notre programme de moyen terme, nous allons réaliser une étude de faisabilité sur la réforme des comptes départementaux en 2005.

Des travaux seront également entamés sur l'évolution de l'opération « valeur vénale des terres ».

Par ailleurs, nous allons être conduits à effectuer des études sur les conséquences du découplage des aides. Ce sujet fait l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour.

Enfin, tout comme l'Insee, le SCEES va mettre en œuvre une nouvelle politique de tarification. Le site internet sera renouvelé de façon à accueillir beaucoup plus d'informations.

4. Suivi du programme de moyen terme

Le rebasage des indices de prix se déroule tout à fait normalement et l'appariement entre le RICA et les sources fiscales également.

Pour le SCEES, un inventaire communal est prévu en 2008. Nous n'avons pour l'instant pas beaucoup avancé sur le sujet.

La généralisation de SIRENE aux entreprises agricoles va se mettre en place progressivement.

L'enquête structure de 2003 a été effectuée conformément au programme et celle de 2005 est en préparation.

En application de la réglementation communautaire, des études pilote seront conduites sur les déchets en 2004-2005.

Un volet des enquêtes porcines concernant l'alimentation porcine sera réalisé comme prévu en novembre 2004.

L'enquête aviculture, prévue en 2004, sera réalisée en fin d'année.

L'enquête « structure de la production légumière » sera réalisée en 2005.

Une enquête sur les produits agroalimentaires sous signe officiel de qualité sera également réalisée en 2005.

Nous avons prévu une enquête sur la production de l'agriculture biologique à plus long terme. Cette enquête étant difficile, nous ne sommes pas encore certains de pouvoir la réaliser.

Nous ne sommes pas non plus certains de réaliser comme prévu en 2006 l'enquête sur les bâtiments d'élevage.

En revanche, l'enquête « pratiques culturelles », initialement prévue en 2006, est en cours de préparation et devrait bien avoir lieu à la date prévue.

Enfin, l'enquête vergers sera réalisée en 2007. Il s'agit d'une enquête communautaire.

Si d'autres services producteurs estiment que je n'ai pas été suffisamment complète, qu'ils n'hésitent pas à ajouter des compléments.

5. Débat

Jean SALMON, Président

Quels sont les ajouts et les demandes d'explications éventuelles ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

J'ai plaisir à entendre un certain nombre de nouvelles. Le groupe de travail du Cnis a abouti ; nous avons quelques ouvertures sur l'emploi. Entendre dire que l'utilisation des sources administratives finit par donner des résultats à propos de l'enquête bovine me réjouit. J'ai cru entendre parler de cartographie ces temps derniers. TERUTI ne sera-t-elle pas concernée par la même logique d'utilisation des sources administratives ? Nous ne pouvons que saluer le fait que beaucoup plus d'informations seront mises à disposition sur Internet.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

A propos de l'utilisation des sources administratives, je rappelle qu'une ordonnance particulière à la statistique est sortie le 27 mars, dans le cadre des ordonnances de simplification du gouvernement. Elle modifie l'article 7 bis de la loi de 1951 qui permet aux statisticiens d'utiliser les sources administratives. Grâce à cette ordonnance, les possibilités d'exploitation des sources administratives sont renforcées : alors que les administrations *pouvaient*, selon le texte de l'article 7 bis, communiquer les informations administratives aux statisticiens de l'Insee ou des services statistiques ministériels, à des fins statistiques, aujourd'hui, elles *transmettent* ces informations à la demande du Ministre.

Jean SALMON, Président

Voilà encore une bonne nouvelle !

Didier MARTEAU, FNSEA

Quels sont les thèmes que vous allez étudier pour l'agriculture biologique et les vergers ?

Georges DECAUDIN, SCEES

Concernant les vergers il s'agit d'une interrogation communautaire quinquennale ayant pour objectif de suivre le potentiel de production des vergers pour un certain nombre d'espèces (abricotiers, cerisiers, pommiers, etc.). Nous mesurons les superficies plantées, les densités de plantation et l'âge des vergers afin d'estimer le potentiel de production. La prochaine enquête devant avoir lieu en 2007, il est impossible de dire pour l'instant si des questions spécifiquement françaises seront rajoutées aux questions d'origine européenne.

Il existe un besoin d'information sur l'agriculture biologique et plus généralement sur l'agriculture sous signe de qualité. Nous avons mis en place une enquête expérimentale sur les productions sous signe de qualité autre que biologique. Nous nous interrogeons sur ce que nous pourrions faire dans le domaine de l'agriculture biologique étant donné qu'un système de recueil d'informations de type administratif a déjà été mis en place. Des notifications annuelles sont désormais centralisées tous les

ans par l'Agence pour le développement de l'agriculture biologique. Cette agence est dotée d'un certain nombre de moyens de traitement statistique. N'aurions-nous pas intérêt à coopérer avec elle pour mettre au point un système statistique s'appuyant sur ces déclarations administratives annuelles plutôt que de mener des interrogations redondantes?

Jean SALMON, Président

Je comptais poser la même question car nous manquons cruellement de données sur l'agriculture biologique. Il n'est pas nécessaire de réaliser le même travail en deux endroits, à condition que ce travail soit bien effectué.

Vous avez parlé d'une étude pilote sur les déchets. Pourrions-nous en savoir plus ?

Christian GAY, SCEES

Comme l'a indiqué Chantal Madinier, un nouveau règlement européen concerne l'ensemble des déchets. Dans le domaine agricole en particulier, une étude pilote a été commandée par l'Union européenne. Dans ce cadre, le SCEES a réfléchi au mode opératoire avec le Ministère de l'écologie et l'ADEME.

Nous avons commencé par essayer de dresser un bilan de l'existant – tâche assez difficile – avec l'ENITA de Bordeaux. Nous souhaitons éviter un recueil d'informations important, préférant utiliser des informations déjà existantes. Le règlement européen avait exclu l'agriculture du champ de l'enquête dans un premier temps, vu la complexité du problème, mais le Parlement européen a décidé de réintroduire l'agriculture avec des études pilote. A partir de 2008, nous serons obligés de fournir des informations régulières. Nous souhaitons arriver à évaluer les investigations nécessaires avant la fin de l'année.

Jean SALMON, Président

Nous connaissons mal le problème des déchets.

Christian GAY, SCEES

Pour commencer, nous ne savons pas exactement ce qu'est un déchet agricole. Un certain nombre de bureaux d'études ont déjà travaillé sur le sujet (Biomasse et Solagro, entre autres). Nous avons identifié un certain nombre de gisements potentiels sur lesquels des études ont été effectuées. Nous pourrions vous en dire plus l'an prochain.

Didier MARTEAU, FNSEA

Il serait intéressant que nous puissions vous donner notre avis en tant que producteurs, lorsque vous aurez rédigé votre cahier des charges. Nous sommes réellement intéressés par connaître le potentiel de production. Nous souhaiterions participer, si cela est possible, à la définition et au cadrage de l'enquête.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie. En l'absence d'autres remarques, nous en venons à l'examen des avis d'opportunité.

6. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité

- Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005

Georges DECAUDIN, SCEES

L'enquête structure est un pilier de la statistique agricole, non seulement en France, mais aussi au niveau européen. Il serait d'ailleurs plus judicieux de parler d'un système d'enquêtes, constitué d'enquêtes de bases (les recensements décennaux) et d'enquêtes plus légères par sondage dans les périodes intercensitaires (communément appelées « enquêtes structure »), dont la réglementation européenne prévoit des réalisations en 2003, 2005 et 2007. Nous sommes en train de vérifier les

données de l'édition 2003 et nous espérons pouvoir publier les premiers résultats avant l'été. Nous devons déjà préparer l'édition 2005. Nous ré-interrogerons l'échantillon sélectionné en 2003. Ce même échantillon sera à nouveau interrogé en 2007. Nous avons en effet opté, en France, pour le suivi d'un échantillon permanent.

L'enquête comportera des questions définies par la réglementation européenne, portant sur les assolements, le cheptel, l'emploi, les activités para-agricoles, le statut juridique, etc. Une innovation est introduite pour 2005 : l'enquête comportera un volet sur le matériel agricole.

Pour préparer cette enquête, nous réunirons à l'automne 2004 un comité des utilisateurs pour définir les questions purement françaises qu'il serait souhaitable de poser, afin d'élaborer avant la fin de l'année un questionnaire français définitif pour l'enquête 2005.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

Lorsqu'une enquête découle de l'application d'un règlement européen, l'examen de celle-ci au Cnis pour avis d'opportunité est assez ambigu. La Formation serait en position difficile si elle rendait un avis contraire. Nous en avons discuté au dernier Bureau du Cnis. Nous allons distinguer les enquêtes découlant d'un règlement européen et les autres enquêtes, pour lesquelles l'avis du Cnis est requis. Dans tous les cas, le Conseil doit être informé et doit estimer si l'enquête telle qu'elle est proposée répond bien aux besoins internes ou si des compléments sont nécessaires.

Jean SALMON, Président

Refuser un avis d'opportunité à une enquête européenne nous placerait effectivement en position difficile.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Cette enquête structure nous paraît fort opportune car les phénomènes évoluent vite dans ce domaine. Nous avons affiché par le passé notre préférence pour le rapprochement entre les enquêtes structure et les informations de type économique. Nous ne saurions trop souhaiter un rapprochement avec le fichier administratif des aides.

Jean SALMON, Président

L'évolution sera de plus en plus rapide dans les années à venir. Nous nous apprêtons à vivre des mutations très importantes dont l'étendue n'a pas été totalement mesurée.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Ne conviendrait-il pas de distinguer les règlements-cadres et les règlements de la Commission européenne ? Les premiers sont soumis au double aval du Parlement et de la Commission européenne et mentionnent le besoin d'information dans un domaine donné. Bien souvent, la liste précise des variables et le champ de l'enquête figurent dans un règlement dit « de Commission », lequel ne nécessite que l'accord des directeurs des instituts statistiques nationaux. Le règlement-cadre des déchets a déjà été adopté mais la liste détaillée des variables dépendra du résultat des enquêtes pilote. Ces dernières permettront d'évaluer la faisabilité de telle ou telle interrogation. Bien que les enquêtes pilote émanent d'un règlement, l'enjeu qui leur est associé est particulier puisque de leur résultat dépendra non pas l'enquête définitive française – les Français étant obligés de s'aligner sur le règlement ultérieur – mais la position de la France au cours de l'élaboration de ce dernier.

Christian GAY, SCEES

Nous en sommes actuellement au stade du bilan de ce qu'il est possible de réaliser. L'idéal serait d'utiliser l'information existante pour répondre à ce règlement européen. Si nous devions finalement prévoir une enquête particulière, celle-ci serait présentée pour avis d'opportunité dans cette enceinte.

Jacqueline ARTIGUEBIEILLE, Comité du label

J'ai compris que l'examen de certaines enquêtes pour avis d'opportunité était purement formel. Cela dit, le Comité du label a besoin d'un avis d'opportunité rédigé en bonne et due forme, comme pour d'autres enquêtes. Il ne se prive pas de donner des recommandations pour améliorer les enquêtes européennes, qui ne conviennent pas toujours au cadre national.

Jean-Pierre PUIG, Cnis

La proposition du Bureau vise à ne pas prévoir de débat « artificiel » lorsque la marge de manœuvre est nulle. Cela dit, dans tous les cas de figure, nous discutons au Comité du label sur les conditions de mise en œuvre et d'échantillonnage qui ne découlent pas strictement de la réglementation européenne.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête structure des exploitations agricoles 2005.

Jean SALMON, Président

La seconde enquête porte sur les pratiques culturelles.

- Enquête sur les pratiques culturelles 2006

Georges DECAUDIN, SCEES

Il s'agit en l'espèce de rééditer une enquête déjà réalisée par le passé (en 1994 et en 2001), dont l'objet est de décrire les interventions culturelles à la parcelle pour les principales grandes cultures du point de vue agronomique et environnemental. Ce type d'enquête permet d'une part de situer la pratique des agriculteurs par rapport aux recommandations des organismes d'encadrement technique (chambres d'agriculture, instituts techniques, services de la Protection des végétaux) et d'autre part de mettre en place des indicateurs statistiques caractérisant ces pratiques. L'enquête 2001 a notamment été guidée par la directive nitrates de 1991 et les programmes d'action dans les zones vulnérables.

Nous proposons de rééditer l'enquête à l'automne 2006 de façon à mesurer l'évolution de ces indicateurs statistiques par rapport à 2001 et à contribuer à l'évaluation de l'efficacité des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive nitrates.

Ce double objectif, agronomique et environnemental, intéresse un certain nombre d'utilisateurs à la réalisation de l'enquête : en particulier les chambres d'agriculture, les instituts techniques et le Ministère de l'écologie, qui a cofinancé l'enquête de 2001. Il nous demande de renouveler l'enquête périodiquement pour faire un point d'évaluation de l'application de la directive nitrates depuis 2001.

Comme pour l'enquête « pratiques culturelles » 2001, nous proposons de mettre en place en 2005 un comité de pilotage, lequel pourrait être coprésidé par le Ministère de l'écologie et celui de l'agriculture, et un comité d'experts scientifiques – les représentants des instituts techniques s'étaient révélés fort utiles pour l'élaboration du questionnaire de 2001. L'objectif principal de cette enquête est d'actualiser les indicateurs de 2001. La comparabilité est essentielle. Nous souhaitons donc *a priori* une assez forte stabilité du questionnaire.

Le champ de cette enquête est constitué des grandes cultures. Douze cultures avaient été retenues en 2001 et elles devraient être reprises en 2006. Nous allons étudier, en 2004, la faisabilité technique d'une interrogation spécifique sur la viticulture. Les modalités de réalisation de l'enquête 2006 sont bien sûr dépendantes de la disponibilité des crédits nécessaires.

Jean SALMON, Président

Je partage votre intérêt de conserver des bases comparables par rapport à 2001. Irez-vous jusqu'à travailler sur les mêmes zones qu'en 2001 ?

Georges DECAUDIN, SCEES

Nous souhaiterions en effet distinguer les zones vulnérables et non vulnérables et maintenir une bonne représentativité régionale. Pour certains indicateurs, nous souhaiterions la même distinction mais avec une représentativité au niveau départemental. Nous avons interrogé un peu moins de 21 000 parcelles en 2001, ce qui représentait un coût relativement important. Le Ministère de l'écologie avait d'ailleurs participé au financement pour une large part. Il me paraît difficile que le SCEES puisse financer une enquête d'une telle ampleur en 2006 sur ses moyens propres. Pour l'instant, le Ministère de l'écologie est prêt à participer. Nous souhaitons bien configurer l'enquête de la même façon qu'en 2001, sous réserve des moyens correspondants.

Chantal MADINIER, SCEES

Le coût de l'extension est de l'ordre d'un million d'euros. Sans cette somme, nous n'obtiendrions pas le même niveau de représentativité.

Georges DECAUDIN, SCEES

L'intérêt de l'enquête était de séparer les zones vulnérables et les zones non vulnérables. Avec 10 000 parcelles enquêtées, nous perdrons beaucoup d'informations.

Jean SALMON, Président

Vous ne pouvez pas faire autrement que d'examiner les zones vulnérables, compte tenu du lien entre l'enquête et la directive nitrates.

Bruno VINDEL, MAAPAR DAF

J'ai compris le souci de reproduire une enquête semblable pour que la comparaison ait du sens. Plaçons-nous du point de vue de l'utilisateur : lorsque nous évaluons le plan de développement rural national et l'impact des mesures agro-environnementales, les prairies prennent une dimension importante. Ces éléments seront encore renforcés avec la réforme de juin 2003 sur la conditionnalité des aides. Tout cela me pousse à penser que des questions supplémentaires seraient nécessaires au-delà de la directive nitrates. Nous devrions commencer par nous interroger sur le champ de l'enquête, avant de nous interroger sur sa réalisation *in extenso*. Ce vecteur de collecte d'informations sur la conditionnalité et les mesures agro-environnementales me semble trop important pour ne pas en tenir compte.

Jean SALMON, Président

En somme, comment faire mieux avec moins de moyens ?

Georges DECAUDIN, SCEES

J'ai beaucoup parlé de la directive nitrates au cours de mon intervention mais l'enquête ne traite pas que de cette problématique. Elle s'intéresse notamment à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Jean SALMON, Président

Introduisez-vous dans l'enquête des approches sur les nouvelles techniques agricoles, comme le « non-labour » ?

Georges DECAUDIN, SCEES

Le questionnaire de 2001 s'intéressait aux techniques allégées (non-labour, semi direct, etc.). Cela a d'ailleurs donné lieu récemment à une présentation lors d'un colloque.

Didier MARTEAU, FNSEA

Nous souhaiterions que l'enquête s'appuie sur les mêmes bases, même si nous devons prévoir des questions supplémentaires en rapport avec l'évolution des techniques. Nous devons maintenir la comparabilité avec l'enquête de 2001. Les nouvelles techniques (systèmes sans labour et systèmes simplifiés) peuvent être intéressantes. Vous avez déjà des facilités dans la mesure où ce genre d'enquête est déjà réalisé par des instituts techniques ou des chambres d'agriculture.

Francis TROCHERIE, IFEN

Nous ne pouvons que confirmer l'importance de cette enquête pour suivre les effets des pratiques culturales sur l'environnement. Cette enquête est très riche, que ce soit à propos des pratiques culturales, de l'utilisation des produits phytosanitaires et des intrants. Le SCEES a réalisé une comparaison des pratiques de techniques sans labour entre 1994 et 2001. 21 000 parcelles ayant été enquêtées en 2001 (contre 10 000 en 1994), les résultats sont beaucoup plus riches et précis. L'introduction de la viticulture en 2006 peut s'avérer intéressante, en particulier pour connaître les produits phytosanitaires utilisés. Certains ayant été interdits, nous serions intéressés par savoir quelles molécules les ont remplacés. Par ailleurs, il y a une stratégie de qualité qui est importante pour la viticulture. Enfin, cette dernière est souvent accusée à propos de l'utilisation des produits phytosanitaires (en particulier en Languedoc-Roussillon). Il serait intéressant de disposer à ce propos de données objectives plutôt que de laisser circuler des rumeurs peut être exagérées.

Jean SALMON, Président

Personne ne conteste l'opportunité de l'enquête. Je pense que les idées seront nombreuses à propos des approches et du développement de l'étude ; la principale difficulté semble se situer à un autre niveau.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Pratiques culturales » 2006.

- Enquête TERUTI-LUCAS

Georges DECAUDIN, SCEES**a. Rappel de l'objet de l'enquête TERUTI**

Pour finir, nous vous présentons l'enquête TERUTI, une enquête qui est loin d'être nouvelle. Cette enquête est un pilier de la statistique agricole française et est en passe d'en devenir un pour la statistique européenne. Cependant, nous travaillons actuellement à la rénovation de cette enquête, qui doit prendre le nom de TERUTI-LUCAS à partir de 2005.

Cette enquête consiste à observer l'occupation physique et fonctionnelle du sol, d'une part pour établir des statistiques agricoles (assolement, suivi des rotations de culture), et d'autre part pour mesurer l'évolution des paysages en France : passage de terres agricoles à des terres artificielles sous l'effet de l'urbanisation ou à des landes ou des forêts sous l'effet de la déprise.

Il s'agit aussi pour le SCEES d'une base de sondage pour un certain nombre d'enquêtes nécessitant de connaître la nature de l'occupation du sol (l'assolement, par exemple) avant de déterminer le plan de sondage.

L'enquête TERUTI consiste à envoyer des enquêteurs sur le terrain pour constater l'occupation du sol en des points fixes répartis sur tout le territoire et tirés selon un mode aréolaire. Nous tirons d'abord un échantillon parmi des portions de territoires réparties uniformément sur le territoire puis nous tirons des points à l'intérieur de ces pavés.

b. Les nouveautés de l'enquête

Quatre nouveautés principales sont à l'ordre du jour :

- **le géoréférencement des points**
Ceci offre la possibilité de les cartographier, d'où un meilleur repérage sur le terrain et une amélioration de la qualité de la collecte, et de les combiner à d'autres informations géographiques.
- **un élargissement important et un meilleur étalement géographique des points géoréférencés**
Nous passerons de 16 000 segments de 36 points (soit 576 000 points) à une base de 64 000 segments de 25 points (soit 1 600 000 points au total). La taille de la base est donc multipliée par près de trois. Je précise qu'il n'est pas question de recenser ces points tous les ans. L'opération annuelle consistera à mesurer l'évolution d'un échantillon fixe dont la taille dépendra des disponibilités budgétaires. Nous espérons pouvoir visiter 33 000 segments de 10 points. Il n'est pas impossible que nous devions nous contenter de deux fois moins de segments (avec toujours dix points par segment) selon le budget disponible.
- **l'harmonisation avec l'enquête européenne LUCAS**
Cette enquête est du même type (tirage aréolaire d'un certain nombre de points fixes à l'échelle de l'Union européenne). Elle se situe dans une phase pilote jusqu'en 2007. Comme nous ne pouvons pas attendre pour commencer à travailler de notre côté, nous avons posé un certain nombre d'hypothèses sur la future enquête LUCAS. Nous avons choisi notamment d'intégrer la nomenclature physique et fonctionnelle de LUCAS, celle-ci étant considérée comme stabilisée. Nous avons également intégré les points d'observation actuels de la base de LUCAS dans la base de nos points géoréférencés.
- **l'élargissement de l'observation annuelle à un petit nombre d'observations complémentaires de nature environnementale**
Il s'agit d'éléments pouvant être physiquement observés par l'enquêteur : traces d'érosion, de dégâts naturels (tempête, incendie, avalanche, glissement de terrain, etc.) et irrigation sur la zone.

L'enquête sera réalisée en France métropolitaine, dans les trois DOM où elle est actuellement conduite et en Guyane, où nous avons choisi de nous limiter à la bande côtière. La principale innovation constitue l'élargissement de la base de points géoréférencés, ce qui accroît les possibilités d'utilisation. Nous pourrions mener des investigations spécifiques supplémentaires en réponse à des problématiques nationales ou plus locales.

Jean SALMON, Président

Ces observations spécifiques pourraient être faites en concertation avec le Ministère de l'écologie par exemple ?

Georges DECAUDIN, SCEES

Tout est envisageable : collaboration avec le Ministère, initiative de collectivités territoriales, pour autant que nous disposions des fonds nécessaires. Cela dit, les extensions naturelles sont plutôt d'ordre environnemental. Il ne s'agit pas, prioritairement, par exemple, d'améliorer la précision de la mesure de telle ou telle superficie agricole.

Francis TROCHERIE, IFEN

Nous utilisons beaucoup l'enquête TERUTI. Le Ministère de l'écologie et du développement durable réfléchit actuellement à des mesures de la biodiversité à partir de cette enquête.

J'ignore s'il existe encore des possibilités de modification pour la maille utilisée dans LUCAS (18 kilomètres de côté, contre 3 pour la France). Le réseau de mesure de la qualité des sols fonctionne selon une maille de base de 16 kilomètres de côté. Cette base a été développée au niveau européen pour mesurer l'état de défoliation des forêts depuis 1988. Peut on encore modifier la maille ?

Georges DECAUDIN, SCEES

Nous avons discuté de ce sujet à Eurostat. Il n'est finalement pas apparu nécessaire de superposer toutes les mesures possibles sur un même réseau de points. Cela peut présenter un intérêt mais aussi des inconvénients. Nous avons dû retenir des options et notre grille de trois kilomètres a été validée, en considérant que les 18 kilomètres seraient finalement retenus pour LUCAS. Nous avons commencé à produire des documents de terrain et ne pouvons plus revenir en arrière.

Jean SALMON, Président

Ne voyant pas d'objection, je pense que nous pouvons considérer que l'avis d'opportunité est positif. Nous en venons à la validation du plan de sélection du RICA, présentée par Monsieur Moreau.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête TERUTI-LUCAS 2005.

IV. Validation du plan de sélection du RICA**Sylvain MOREAU, SCEES**a. Objet et périmètre de l'enquête

Pour la troisième année, le Cnis joue le rôle de Comité national du RICA : il valide les grandes lignes de l'échantillon lors de sa séance annuelle ainsi que les orientations proposées.

Le RICA (réseau d'informations comptables agricoles) est une enquête européenne dont l'objet est de constater annuellement les résultats économiques des exploitations agricoles. Cette enquête est assez lourde puisque chaque exploitation enquêtée doit fournir des données comptables ainsi que des données de structure. Le SCEES charge les offices comptables de collecter les données. Cette enquête est assez onéreuse, ce qui n'est pas sans incidence sur la suite de mon exposé.

L'univers de l'enquête est constitué des « professionnels » (exploitations de plus de huit UDE, unités de dimension européenne, soit 12 hectares équivalent blé). L'univers est basé sur le RA : l'échantillon est stratifié par région, par OTEX et par taille d'exploitation. Nous avons ajouté à cela trois strates liées à trois sous-échantillons : les exploitations soumises au forfait, celles soumises au réel et celles bénéficiant d'une aide à la comptabilité. L'échantillon est donc élaboré en tenant compte de tous ces critères.

b. Détermination de l'échantillon

La Commission européenne nous impose d'enquêter 6 100 exploitations. Les frais liés à la collecte des comptabilités sont remboursés à concurrence de 7 320 exploitations. Jusqu'ici, notre échantillon était de 7 800 exploitations environ. L'an dernier, je vous avais présenté un échantillon de cette taille. Ce plan avait bien été validé par le Cnis mais nous avons dû finalement réduire l'échantillon à 7 320 exploitations pour des raisons budgétaires (ce qui correspond à la limite du remboursement communautaire). Nous avons donc abaissé la taille de l'échantillon de 7 % globalement mais pas de la même façon pour chacune des strates.

Notre priorité était de préserver les exploitations au forfait dans l'enquête, le RICA étant la seule source d'informations pour cette catégorie d'exploitations. Nous avons donc porté l'effort d'économie sur les exploitations « au réel ».

Nous avons également évité de modifier la taille de l'échantillon pour les strates d'effectifs faibles. Nous avons regroupé des régions pour certaines OTEX lorsque nous avons constaté une relative identité des séries temporelles et diminué le nombre de régions pour les OTEX particulièrement représentées.

Le futur échantillon se situe dans la lignée de ce qui a été effectué, c'est-à-dire qu'il comporte environ 7 320 exploitations. Nous continuons à regrouper certaines régions.

Nous réfléchissons parallèlement de manière plus globale à l'avenir du RICA (mode de collecte et possible utilisation de sources annexes). Un certain nombre de principes ont d'ores et déjà été établis concernant l'échantillon. Nous vous en proposerons une présentation détaillée lors d'une prochaine réunion. Ces principes ont déjà été validés par le Comité de direction du RICA à l'automne dernier.

c. Transition vers un nouvel échantillon

Nous avons été motivés par l'existence d'un travail d'appariement entre les BRA et le RA par l'Insee. Sur le champ des exploitations au réel, nous disposons donc d'un élément de comparaison entre les résultats du RICA et ceux issus de cet appariement. Pour un certain nombre de variables (résultat fiscal, par exemple), nous avons constaté que la représentativité de l'échantillon du RICA était plutôt bonne, alors que cette représentativité n'était censée être vérifiée, par construction, que pour les régions, les OTEX et les tailles d'exploitation. Nous pouvions alors envisager d'autres principes de sélection de l'échantillon et notamment diminuer la taille de l'échantillon des OTEX dont les résultats fiscaux semblaient cohérents entre les deux sources (pour l'augmenter dans le cas contraire).

Nous avons souhaité commencer à mettre en œuvre en 2004 la transition vers ce nouvel échantillon. L'échantillon 2004 se présente dans la lignée de l'échantillon 2003 effectif, en respectant, dans la mesure du possible, les représentativités des strates pour autoriser une exploitation régionale du RICA. Lorsque nous interrogeons deux régions simultanément pour la même OTEX, nous partons du principe que cette dernière est représentative des deux régions. Nous privilégions les OTEX faisant le plus l'objet d'aides européennes, les demandes d'étude étant susceptibles d'être plus fortes pour ces OTEX. Nous tenons également compte du fait que le RICA est intéressant pour appréhender les évolutions, ce qui nécessite une relative constance de l'échantillon. L'échantillon de 2004 présente donc en définitive assez peu de différences avec celui de 2003 effectivement réalisé. Nous estimons que le nouvel échantillon devra être totalement opérationnel à compter du prochain recensement (soit en 2010 ou 2011).

Jean SALMON, Président

L'évolution essentielle consisterait donc, cette année, à apporter des éléments de comparaison avec les revenus fiscaux.

Sylvain MOREAU, SCEES

Cette évolution est de plus long terme. Nous souhaitons dans un premier temps informer le Cnis que nous n'avons pas été en mesure de réaliser l'enquête selon les modalités initiales et que nous avons déterminé un plan de sondage proche pour 2005, tout en répondant à moyen terme aux nouvelles orientations de tirage de l'échantillon. Nous ne désespérons de pouvoir augmenter à nouveau la taille de l'échantillon dans quelques années.

Jean SALMON, Président

Les disparités que vous avez relevées sur certaines OTEX sont-elles liées à des problèmes d'amortissement ?

Sylvain MOREAU, SCEES

Nous constatons une assez forte homogénéité des résultats financiers pour les OTEX de grandes cultures. En viticulture, l'homogénéité est forte pour les vignobles de Champagne mais beaucoup moins dans d'autres régions. Ces résultats sont conformes à ce que nous pressentions.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Le RICA est une source d'informations très précieuse. En écoutant cet exposé, je me suis interrogé sur le fait que nous n'avons pas changé la définition de l'agriculture depuis 50 ans. Je suis sidéré que l'on considère le propriétaire d'une exploitation de 12 hectares équivalent blé comme un professionnel, sachant qu'à raison de moins de dix heures de travail par hectare, cela représente moins de deux semaines de travail par an. Cela ne correspond pas à ma définition intuitive du

professionnel agricole. Demander à une personne d'établir une comptabilité pour deux semaines de travail semble très onéreux au regard du faible intérêt économique que revêt cette information.

Ne pourrions-nous pas utiliser d'autres méthodes statistiques pour ce type d'exploitants ? La fourniture d'une comptabilité apporte-t-elle une réelle valeur ajoutée ? Ne devrions-nous pas choisir un seuil plus élevé et utiliser d'autres instruments en parallèle pour les petites exploitations ? Nos contraintes budgétaires devraient nous conduire à nous interroger davantage sur la pertinence de nos seuils. Nous risquons de dépenser beaucoup pour un résultat médiocre.

Sylvain MOREAU, SCEES

Nous n'avons pas attendu les difficultés budgétaires pour nous poser la question du seuil. C'est pour cela que j'ai parlé de « professionnels » au sens statistique du terme. Il est envisagé de relever le seuil, éventuellement à 16 UDE.

Les plus petites exploitations sont faiblement représentées dans l'échantillon du RICA : 197 exploitations seulement sur la France entière. Le RICA est la seule source qui nous permette de disposer de données comptables et financières sur cette population. Par ailleurs, dans les futurs entrants de l'Union européenne, les exploitations de ce type sont nombreuses. Le RICA servant de base de comparaison entre les pays, nous devons conserver cela à l'esprit. Cela dit, en tant que gestionnaires du RICA, nous ne nous préoccupons pas tant des plus petites que des plus grosses exploitations. Ces dernières ne sont en effet pas très bien représentées.

Jean SALMON, Président

Cela pose le problème de l'échantillon.

Sylvain MOREAU, SCEES

Cela pose aussi le problème du mode de collecte. C'est pour cela que j'ai indiqué que nos réflexions actuelles ne portaient pas que sur l'échantillon du RICA. Une grande partie des plus grosses exploitations ne fait pas appel à des offices comptables, ce qui nous empêche de récupérer leurs données par ce biais. Se pose également le problème des règles de sélection des comptabilités (dates d'exercice, etc.). Nous travaillons sur ces aspects pour améliorer la qualité des données collectées et la qualité de l'échantillon.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

L'introduction de la LOLF vous induit-elle à optimiser les dépenses individuellement pour chaque enquête ou existe-t-il des mécanismes de report d'une enquête sur l'autre ? Si vous pouvez effectuer des arbitrages entre le RICA et d'autres enquêtes, le problème semble plus complexe.

Chantal MADINIER, SCEES

Notre budget est déjà globalisé.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Il me semblait que vous deviez rendre des comptes à la Commission européenne.

Chantal MADINIER, SCEES

La somme qui nous est remboursée est indexée sur le nombre de comptabilités envoyées. Ce remboursement est assorti d'un plafond de 7 320 exploitations. Nous devons nous en tenir à 7 320 exploitations.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Il ne s'agit donc pas d'un arbitrage global.

Chantal MADINIER, SCEES

Nous n'avons pas attendu la LOLF pour effectuer des arbitrages mais nous ne pouvons plus poursuivre dans cette voie.

Christian GAY

Le cas français est particulier. En Allemagne, le réseau comptable particulier est plus important que la seule demande communautaire. Nous avons fondé un réseau d'information comptable agricole sur la base de la seule exigence du règlement européen, contrairement à d'autres pays. Comment maximiser l'intérêt du réseau par rapport au remboursement communautaire ? Nous avons intérêt à nous situer aux alentours de 7 320 exploitations enquêtées.

Nous recherchons aussi la comparabilité entre pays. Nous avons demandé que le seuil soit augmenté. Nous voudrions nous aligner sur les Pays-Bas ou la Belgique, qui fonctionnent avec un seuil de 16 UDE. L'exercice va devenir complexe avec l'arrivée de pays comptant beaucoup de petites exploitations. La Commission européenne tiendra à obtenir de l'information sur ces petites exploitations et nous serons donc conduits à produire nous aussi des informations sur ces petites exploitations. Ce n'est toutefois pas pour autant qu'elles seront très fortement représentées dans le plan de sondage du RICA. Notre problème premier est le coût et le mode de collecte, du fait que nous utilisons des offices comptables comme intermédiaires.

Jean SALMON, Président

Vous nous disiez que vous aviez des difficultés sur les exploitations les plus importantes. Celles-ci sont-elles absentes des réseaux comptables ?

Sylvain MOREAU, SCEES

Ce problème existe effectivement. S'y ajoutent d'autres difficultés liées aux formes juridiques complexes et aux dates de fin d'exercice. Dans certaines régions, il est impossible de remplir le quota des exploitations les plus grandes.

Christian GAY

N'oublions pas que les répondants sont toujours volontaires !

Jean SALMON, Président

L'intérêt semble être d'avoir la meilleure représentativité possible. Cela conditionne même l'utilisation des résultats. Obtenir des résultats biaisés du fait des contraintes de l'échantillon serait la pire des situations. Il semble malgré tout que nous soyons en mesure de valider ce plan.

V. Découplage des aides et statistiques agricoles**Maurice DESRIERS, SCEES**

Mon propos n'abordera pas les effets potentiels sur les exploitations du découplage des aides mais les effets du nouveau système sur les outils statistiques qui, eux, nous permettront de mesurer ces bouleversements. Le découplage des aides a été décidé lors de l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003. Il sera appliqué dans tous les Etats-membres totalement ou partiellement. Pour nos outils statistiques, la première incidence portera sur les comptes de l'agriculture. Se produiront sans doute des effets plus gênants sur la typologie des exploitations agricoles et la mesure de leur spécialisation.

1. Rappel de la situation actuelle

a. Principe de la réforme de la réforme de la PAC en 1992

J'aimerais tout d'abord rappeler la situation actuelle. Nous vivons sous le régime de la réforme de la PAC de 1992. Cette réforme a consisté à diminuer les prix de soutien des grands produits agricoles, essentiellement des grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, élevage bovin). En compensation de cette réduction des prix de soutien, les agriculteurs ont bénéficié d'aides directes, attribuées selon le nombre d'hectares cultivés ou le nombre d'animaux. Ces aides ne sont pas totalement indexées sur la production mais sont tout de même associées à l'activité de production et proportionnelles au potentiel de production (surfaces cultivées, nombre d'animaux présents). Nous avons désigné à l'époque ces aides sous le vocable « aides semi-découplées ». Ces aides sont attribuées à chaque type de production.

b. Incidence de la réforme sur les comptes de l'agriculture

Comment retracer ces aides directes dans les comptes de l'agriculture ? Elles sont classées comme subventions sur les produits et incluses dans le calcul de la valeur de la production (estimée au prix de base, i.e. valeur de la production payée au producteur augmentée des subventions liées à la production). Ces aides sont donc incluses dans la valeur ajoutée de la branche agriculture et dans la marge brute de chaque produit. Cette dernière valeur s'obtient en calculant la différence entre la valeur de la production et les coûts directement imputables à la production. Dès lors qu'une aide est associée à un produit donné, elle sera incluse dans le calcul de la marge brute.

2. La réforme de 2003

a. Principe du découplage

Par rapport à cette situation, la réforme de la PAC de 2003 indique que les aides du « premier pilier » (i.e. les aides de soutien des marchés ou les aides à la production) seront totalement déconnectées du volume de la production et seront remplacées par un paiement unique. Les exploitants percevront une prime unique calculée sur une base historique. Les aides sont actuellement versées en fonction de la production. Le montant global de ces aides entre 2000 et 2002 servira de référence pour calculer le montant global pouvant être attribué à l'exploitant.

Si le découplage était appliqué totalement, les aides deviendraient indépendantes à la fois du volume et du type de production. Selon la réforme, cependant, dans chaque Etat-membre, ce découplage peut n'être que partiel. En France, à partir de 2006, le découplage partiel concernera pratiquement toutes les anciennes aides liées à la production. Le souhait est d'éviter que certaines zones parmi les moins rentables soient en proie à la désertification. Pour les cultures (céréales, oléagineux, protéagineux), le découplage ne portera que sur 75 % des aides actuelles. Pour la viande bovine, il existe principalement trois primes : celle du maintien du troupeau de vaches allaitantes (qui restera couplée à 100 % car elle concerne plutôt des zones défavorisées), la prime spéciale aux bovins mâles (qui sera découplée totalement de la production) et enfin la prime à l'abattage qui sera découplée à 60 %. La prime à la brebis et à la chèvre sera, elle, découplée à 50 %.

b. Réforme du marché du lait

A cela s'ajoute la réforme, décidée en 2003, du marché du lait. Le prix de soutien va baisser et des aides directes viendront en compensation. Toutefois, alors que les aides directes antérieures étaient liées à la production, cette aide directe sera totalement découplée dès 2007.

c. Système des droits à prime

Le nouveau système fonctionne sur la base de droits à prime pour chaque exploitation. Ces droits seront établis sur la base des aides reçues entre 2000 et 2002 et de la superficie « primable » pendant ces mêmes années. Pour chaque exploitation, sera donc calculé un droit à prime. Ces droits seront attribués sans obligation de production mais avec l'obligation de respecter un certain nombre de règles que nous avons baptisées « règles d'écoconditionnalité » sur les hectares bénéficiant de droits à prime. Ces règles consistent à appliquer de bonnes conditions agricoles et environnementales.

3. Effets de la réforme sur les comptes de l'agriculture

Examinons comment cette situation devrait se traduire dans les comptes de l'agriculture. Remarquons tout d'abord que ces aides, bien que découplées, s'inscrivent dans la continuité de la réforme de 1992. La relation à la superficie de l'exploitation est encore présente. Les droits à prime concerneront des exploitations agricoles au sens statistique du terme. Les aides obligent l'exploitant à une activité agricole minimale, l'entretien des sols, qui est bien une activité agricole au sens des nomenclatures. Signalons également que les droits à prime auront un caractère marchand, ce qui s'imputera au bilan des exploitations et donc au futur compte de patrimoine de l'agriculture.

a. Problème d'affectation des aides découplées

En conséquence de ces remarques, ces aides découplées devraient rester des subventions d'exploitation à l'agriculture. Elles seront donc incluses dans le compte de l'agriculture. Se posera toutefois un problème de classement de ces aides. Les comptes de l'agriculture actuels distinguent en effet les subventions sur les produits (i.e. celles incluses dans la valeur de production prix de base) et les autres subventions d'exploitation, qui sont aussi incluses dans le revenu mais en aval de la valeur ajoutée.

Il sera délicat de classer les aides découplées dans la première catégorie dans la mesure où elles ne seront, par construction, pas affectables par produit. Nous pourrions recourir à une attribution d'office à la valeur de la production, ce qui pourrait poser quelques problèmes d'analyse de la structure de production par la suite, dans la mesure où nous pourrions calculer la production totale au prix de base mais pas les productions individuelles. Nous pourrions aussi les relier à l'activité de service de travaux agricoles, qui fait partie des comptes de l'agriculture. La relation serait établie par la règle d'écoconditionnalité. Il est encore possible de classer les subventions parmi les « autres subventions d'exploitation », dès lors que la proportionnalité à la production est supprimée. En 1992, il s'agissait de compenser les baisses de prix ; aujourd'hui, il s'agit plutôt d'effectuer une compensation globale au niveau de l'exploitation, ce qui correspond plutôt au concept des « autres subventions » au sens de la comptabilité nationale.

En conclusion, ces aides découplées devraient plutôt être classées parmi les « autres subventions d'exploitations ». Les spécialistes de comptabilité nationale de l'Insee devront prendre la décision avant 2006.

b. Effets sur le revenu mesuré

Toutes choses égales par ailleurs (hors modulation des aides), l'effet sur le revenu sera neutre. Le revenu inclut en effet toutes les formes de subventions. En revanche, l'effet ne sera pas neutre dans la structure du compte. En transférant les aides découplées de la ligne « subventions sur les produits » à la ligne « autres subventions », sur les données de 2002, nous obtiendrions une baisse de la valeur de production au prix de base de 7 % environ et une baisse de la valeur ajoutée brute de l'ordre de 15 %. Le taux de valeur ajoutée de l'exploitation agricole baisserait de 7 points, passant de 48 à 41 %. Enfin, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB baisserait de 0,3 point, passant de 2,1 % à 1,8 %.

Les impacts du découplage seront très variables selon les départements. Les départements les plus touchés par le transfert des aides seront ceux où les grandes cultures sont particulièrement présentes (et notamment les oléagineux). La baisse de valeur ajoutée est corrélée au taux de découplage des aides. Dans une zone englobant le Massif central, le taux de découplage des aides serait plus faible qu'ailleurs en raison du maintien du couplage à 100 % pour la prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes.

c. Incidences sur la typologie des exploitations : des changements d'OTEX intempestifs et une baisse inégale des MBS

Dans les analyses statistiques et les publications relatives aux enquêtes structures et au RICA, nous raisonnons en OTEX (orientation technico-économique des exploitations), laquelle s'appuie sur des coefficients MBS (marge brute standard). Nous classons les exploitations dans une OTEX en fonction de la part de marge brute d'un produit donné dans le total de la marge brute de l'exploitation. Nous disposons pour cela d'un certain nombre de coefficients de marge brute standard que nous appliquons aux données de structure relevées lors des enquêtes. Par exemple, lors du recensement

agricole, nous ne recueillons pas de données économiques mais simplement des informations relatives aux surfaces et aux effectifs présents. Pour déterminer l'OTEX, nous appliquons à ces données de structure les coefficients MBS, nous calculons la marge brute globale de l'exploitation, puis nous examinons sa structure pour la classer dans telle ou telle spécialité.

Les aides liées à la production (grandes cultures, élevages de bovins) sont actuellement incluses dans la valeur de la marge brute et donc dans les coefficients MBS qui servent au calcul de la classification. Après le découplage, la plus grande partie de ces aides ne sera plus affectée à des produits en particulier et ne pourra donc plus être incluse dans les coefficients de marge brute standard. La plupart des coefficients vont donc baisser, mais pas tous. Les incidences seront donc assez variables selon les secteurs. Les baisses des coefficients seraient de l'ordre de 30 % pour les céréales, de 50 % pour les oléagineux, et de 0 % pour les vaches allaitantes. Pour les autres bovins, la baisse serait comprise entre 20 et 30 %. Enfin, pour le lait, nous aurions, après la réforme de l'organisation commune de marché et le découplage, une baisse de l'ordre de 16 %. Les autres coefficients seraient inchangés car ils ne seraient pas concernés par les transferts des aides parmi les « autres subventions ». Je pense en particulier aux coefficients des productions légumières et viticoles.

Nous observerons une baisse de la dimension économique moyenne des exploitations. Cette dernière dépend en effet de la marge brute totale. Cela aboutira également à des changements d'OTEX intempestifs.

La dimension économique moyenne va baisser de 20 % environ dans les exploitations très concernées par le découplage. La répartition des exploitations par classe de taille sera fortement bouleversée. Les exploitations seront globalement considérées comme plus petites.

Nous estimons que 30 000 exploitations pourraient passer en dessous du seuil actuel de définition des exploitations professionnelles. Nous devons réfléchir à d'autres critères pour définir une exploitation professionnelle. Une exploitation de 100 UDE qui se contente de satisfaire les conditions d'éconconditionnalité peut-elle prétendre au titre d'exploitation professionnelle ? Nous pouvons aussi considérer que l'exploitation en question, si elle est en jachère, peut se remettre à produire l'année suivante.

Je pourrais citer quelques exemples caricaturaux de changements d'OTEX : une exploitation de 60 hectares de blé et d'un hectare de fleurs passerait de la spécialisation céréalière à la spécialisation horticole, par exemple. Nous ne contrôlerons plus certains phénomènes concernant les exploitations de polyculture. La part des exploitations spécialisées en grandes cultures va également baisser. Ce phénomène s'accroîtra encore après 2007, lorsque le régime laitier sera réformé.

La typologie actuelle risque donc de devenir totalement inutilisable. Or cette typologie est communautaire. Il faudrait donc examiner le problème et prendre les décisions au niveau européen.

4. Quelques solutions envisageables

Conservé indéfiniment les coefficients actuels empêcherait à terme d'analyser toute évolution. La position française consiste à conserver les coefficients MBS actuels suffisamment longtemps pour pouvoir analyser les phénomènes dans la durée. Eurostat prône plutôt une actualisation rapide de ces coefficients. Dans le cas présent, Eurostat va continuer à demander d'actualiser les coefficients, dont certains pourraient très bien devenir négatifs.

Nous devons trouver une solution méthodologique : demander une actualisation des coefficients exige de réfléchir à la typologie associée.

Nous pourrions effectuer des recouplages artificiels des aides découplées.

Nous pourrions utiliser des productions potentielles au lieu des marges brutes, ce qui présenterait l'avantage de ne jamais autoriser un coefficient à devenir négatif.

La troisième solution – et c'est celle que je préconiserais – consisterait à revoir complètement la typologie, son contenu, les nomenclatures des coefficients et les règles de classement. Nous pourrions même imaginer de créer une nouvelle OTEX pour les exploitations qui ne satisferaient que l'obligation d'éconconditionnalité.

D'autres conséquences du découplage des aides sont en apparence moins graves mais gêneront les statisticiens dans les années à venir. Compte tenu du découplage, les évolutions annuelles de la production seront plus fortes qu'avant : une exploitation tiendra moins compte des aides reçues pour décider de son assolement, par exemple. Nous pourrions assister à des développements rapides puis à des disparitions de petites productions en fonction des opportunités de marché. A cela s'ajoutera la difficulté que les productions que nous suivons le moins bien sont les plus petites. Si la production fluctue de façon forte, les évolutions de prix seront aussi très fortes. Les prévisions seront d'autant plus difficiles, ce qui mettra à mal les modèles économétriques. Nous constaterons enfin des incidences sur les comptes : de fortes fluctuations sur les résultats économiques et les typologies. Les spécialisations des exploitations varieront à un rythme que nous aurons du mal à suivre.

Jean SALMON, Président

Merci pour la pertinence de votre analyse. Je constate que les statisticiens auront tout autant de mal à s'adapter au nouveau système que les exploitants agricoles. Nous serons exposés à des phénomènes de changements très rapides de catégorie des exploitations.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Je suis très admiratif devant cet exposé. J'ai beaucoup entendu de critiques sur la PAC depuis la nouvelle réforme mais jamais d'argumentation aussi systématique et illustrant aussi bien l'absurdité du système. J'ose espérer que nous ne recommencerons pas les mêmes erreurs que les Américains. Ces derniers ont mis deux ans pour annuler des décisions analogues, prises en 1996.

Didier MARTEAU, FNSEA

Vous dites que l'aide ne sera plus reliée à la production. Ce n'était déjà plus le cas puisqu'il s'agissait d'une aide forfaitaire à l'hectare.

Vous indiquez par ailleurs que l'enveloppe globale sera invariante : or la luzerne déshydratée est à nouveau introduite dans le système.

Parmi vos propositions je pense qu'il faut renoncer à effectuer de recouplages artificiels car l'agriculteur raisonnera culture par culture.

Vous parlez de 30 000 exploitations qui pourraient être rétrogradées avec un revenu moindre. Je considère qu'elles risquent de disparaître. Vous avez parlé de l'écoconditionnalité mais pas de la conditionnalité. Nous allons peut-être encourager la non-production chez certains agriculteurs, puisqu'ils pourront pratiquer la jachère et percevoir des aides.

Il existe encore différents problèmes mais vous avez mentionné les principaux.

Christian GAY, SCEES

Cette présentation nous montre aussi combien il sera difficile de nous accorder à 25 Etats-membres.

Jean SALMON, Président

En outre, les régimes seront différents d'un pays à l'autre.

Christian GAY, SCEES

Les débats statistiques seront tellement difficiles que j'ai peine à imaginer qu'un consensus émerge rapidement. Nous ne pouvons pas échapper à des discussions au niveau européen. J'ai été conduit à insister à plusieurs reprises sur le cas particulier de l'agriculture quant à l'utilisation de sources administratives pour réaliser des statistiques.

Nous avons intérêt à conserver des outils d'observation statistique complètement indépendants de circuits administratifs. En tant que statisticiens agricoles, nous sommes toujours restés prudents face à la fuite en avant de certains pays nordiques qui utilisaient de l'information administrative en substitution d'enquêtes statistiques. La suite des événements a confirmé le bien-fondé de notre prudence. Nous devons être vigilants face aux possibles substitutions.

Jean SALMON, Président

En somme, la réflexion ne peut pas être seulement nationale. Je mesure toute la difficulté consistant à affronter des collègues qui auront choisi des options de découplage différentes. Les pays européens se considèrent mutuellement en situation de concurrence défavorable selon les productions. Sans aller jusqu'à remettre en cause la PAC, je mesure la difficulté du travail des statisticiens. En supposant que nous soyons d'accord, les données seront très fluctuantes au gré de l'évolution du marché, ce qui pourrait même rompre la structure de certaines filières de production. Quel est le calendrier de vos rencontres avec les pays voisins ?

Christian GAY, SCEES

Pour l'instant, nous avons même du mal à engager une réflexion au niveau européen. J'ai essayé de convaincre des collègues à la DG agriculture et à Eurostat des bouleversements à prévoir. Pour l'instant, je n'ai pas trouvé beaucoup de réaction : chacun attendait que les Etats-membres aient fait leur choix. Les premières discussions auront lieu au mieux en décembre.

Bruno VINDEL, MAAPAR DAF

Je voulais savoir si Eurostat était saisi en particulier de la question des MBS et des UDE. Je constate que non.

Christian GAY, SCEES

Nous avons alerté Eurostat mais la mécanique communautaire est longue à se mettre en marche.

Jean-Daniel ARNAUD, GNIS

Les petits secteurs, qui disposaient de différents types d'aides, sont très inquiets. Nous aurons du mal à anticiper, ce qui est pourtant nécessaire avec les semences. Nous avons besoin de simulations.

Jean SALMON, Président

Je pense que nous en resterons au stade de l'information aujourd'hui. Nous devons établir des critères de comparaison entre systèmes et entre pays, ce qui sera difficile. Nous en venons aux projets d'avis. Je passe la parole à Madame Saglietti.

VI- Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 25 juin 2004** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Avis général sur le programme à moyen terme 2004-2008
- Avis sur le programme statistique 2004 et moyen terme de la formation agriculture
- Fiches de présentation des enquêtes pour avis d'opportunité
- Note : découplage des aides et statistiques agricoles (distribuée en séance)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005
- Enquête pratiques culturelles 2006
- Enquête sur l'utilisation du territoire « TERUTI Lucas »

Paris le 24 mai 2004 - N° 107D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2005

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 7 avril 2004, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif d'actualiser les connaissances sur la structure des exploitations agricoles en période inter-censitaire :

- connaître **la structure** des exploitations agricoles et mesurer régulièrement les changements intervenus ;
- connaître **la main-d'œuvre agricole** et son évolution ;
- connaître **les facteurs de production agricoles** (surfaces, cheptels, certains équipements) et leurs évolutions ;
- aborder certains aspects des relations agriculture-environnement
- disposer d'informations au niveau départemental, régional et national.

Elle répond à une demande communautaire : le règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation d'enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles au cours de la période 1988 – 1997 ; la décision de la Commission n° 98/377/CE du 18 mai 1998 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles ; le règlement (CE) de la Commission n° 143/2002 du 24 janvier 2002 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles en 2003, 2005 et 2007.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

la structure : statut juridique, ancienneté du chef d'exploitation, mode de faire valoir, régimes TVA, régimes d'imposition, matériel agricole ...

la main-d'œuvre agricole : main-d'œuvre familiale, salariés permanents, main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

les facteurs de production agricoles : répartition du sol, cheptel, certains équipements

l'environnement : irrigation (origine de l'eau, mode) et le **développement rural**.

L'enquête aura lieu d'octobre à décembre 2005 auprès de 76 000 exploitations (y compris DOM).

Elle sera réalisée par les Services Départementaux de Statistique Agricole. Le questionnaire comportera 12 pages, et sera réalisé en une heure environ.

Elle sera renouvelée en 2007.

Un comité des utilisateurs spécifique à l'enquête Structure 2005 a été créé. Il est constitué par les principales directions du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales, l'INRA et l'APCA. Ce comité des utilisateurs se réunira au cours du deuxième semestre 2005.

Les résultats paraîtront au niveau national sous forme d'études dans *Agreste Primeur*, de tableaux de résultats dans *Chiffres et Données Agreste* et d'articles dans *Agreste Cahiers*, ainsi que de nombreux tableaux à la demande. Au niveau régional, ils seront diffusés par le biais de 4 pages *Agreste* et de tableaux à la demande.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 24 mai 2004 - N° 108/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Pratiques culturales 2006 »

Programme : 2006

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 7 avril 2004, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, et d'établir des indicateurs agri-environnementaux, permettant d'évaluer et de suivre l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive nitrates.

La directive nitrates (directive 91/676/CEE) prévoit une évaluation par chaque état membre de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques agricoles et des programmes d'action sur les zones vulnérables. En France, le premier programme a couvert la période 1997-2000. Le décret n°2001-34 du 10 janvier 2001, relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, précise dans son article 6 que les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé évaluent au moins tous les quatre ans l'efficacité des programmes d'action. Le volet « pratiques agricoles » de cette évaluation statistique, qui nécessite le recueil et le traitement d'informations collectées sur le terrain, a été confié au SCEES dans le cadre du deuxième programme 2001-2003 : c'est dans ce cadre qu'a eu lieu l'enquête 2001 sur les pratiques culturales. Il est prévu de reconduire cette enquête en 2006 dans le cadre du 3^{ème} programme.

Deux ensembles de thèmes sont abordés :

- le premier, concernant toutes les cultures, vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi pour la culture enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents culturaux, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques.
- le deuxième, pour les céréales à paille et le maïs seulement, concerne les modalités d'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et stockage des produits, traitement des déchets ou produits périmés.

L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, maïs, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, prairies temporaires, prairies permanentes intensives et jachères. La vigne pourrait être ajoutée à cette liste si la trame générale du questionnaire peut être facilement applicable à cette culture.

La collecte sera réalisée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de statistique agricole. Elle aura lieu à l'automne 2006, après les récoltes. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut prendre au plus une heure et demie.

La diffusion des résultats prendra plusieurs formes : édition de « primeurs agreste », diffusion de CD-rom comportant les principaux tableaux croisés par culture, édition d'un « chiffres et données agreste », études particulières menées avec les instituts techniques etc.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 24 mai 2004 - N° 109/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête Teruti-Lucas

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 7 avril 2004, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de décrire l'occupation du territoire français et de remplir les mêmes fonctionnalités que l'actuelle enquête annuelle Teruti, en la rénovant et en appliquant une méthodologie permettant de converger vers l'enquête LUCAS dont Eurostat prévoit la mise en oeuvre régulière à partir de 2007. En outre, les données restituées par cette enquête seront géoréférencées, ce qui accroît leurs utilisations potentielles.

Cette enquête a une double origine : le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales et Eurostat. Elle est l'unique source d'information annuelle et générale sur l'occupation du territoire.

La nomenclature de Teruti-Lucas comporte, comme celle de Teruti, un ensemble de postes descriptifs de l'occupation physique et fonctionnelle du sol. Certaines variables à caractère environnemental (érosion, ...) pourront être incluses dans les observations relevées.

Teruti-Lucas est une enquête aréolaire à deux degrés. L'unité statistique primaire est un segment carré de territoire de 1,2 km de côté, centré aux nœuds d'une trame carrée de densité de 3 km de côté, (2 km dans les DOM). L'unité statistique secondaire est le point observé, chaque segment comportant 25 points espacés de 300 m répartis sur une trame carrée à 5 lignes et 5 colonnes. L'emplacement des points est géo-référencé, ce qui permettra notamment d'améliorer la qualité du repérage sur le terrain.

Tous ces points constituent une base d'enquête, seul un sous-ensemble sera concerné par l'enquête annuelle. La base pourra être utilisée pour mener des enquêtes ponctuelles spécifiques, en réponse à des besoins nationaux ou locaux.

La collecte sera réalisée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, service départemental de statistique agricole. Elle aura lieu de mai à juillet, avec deux centralisations d'information en juillet (provisoire) et en septembre (définitif).

Comme pour Teruti, les résultats seront diffusés dans Agreste au début de l'année civile suivante. Des publications régionales sont également réalisées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.